

**DEPARTEMENT DU GERS**

---

**COMMUNE DE SAINT-ELIX-  
D'ASTARAC**

---

# **Plan Local d'Urbanisme**

**Notice explicative des Annexes Sanitaires**



Vu pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal du 20/06/2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

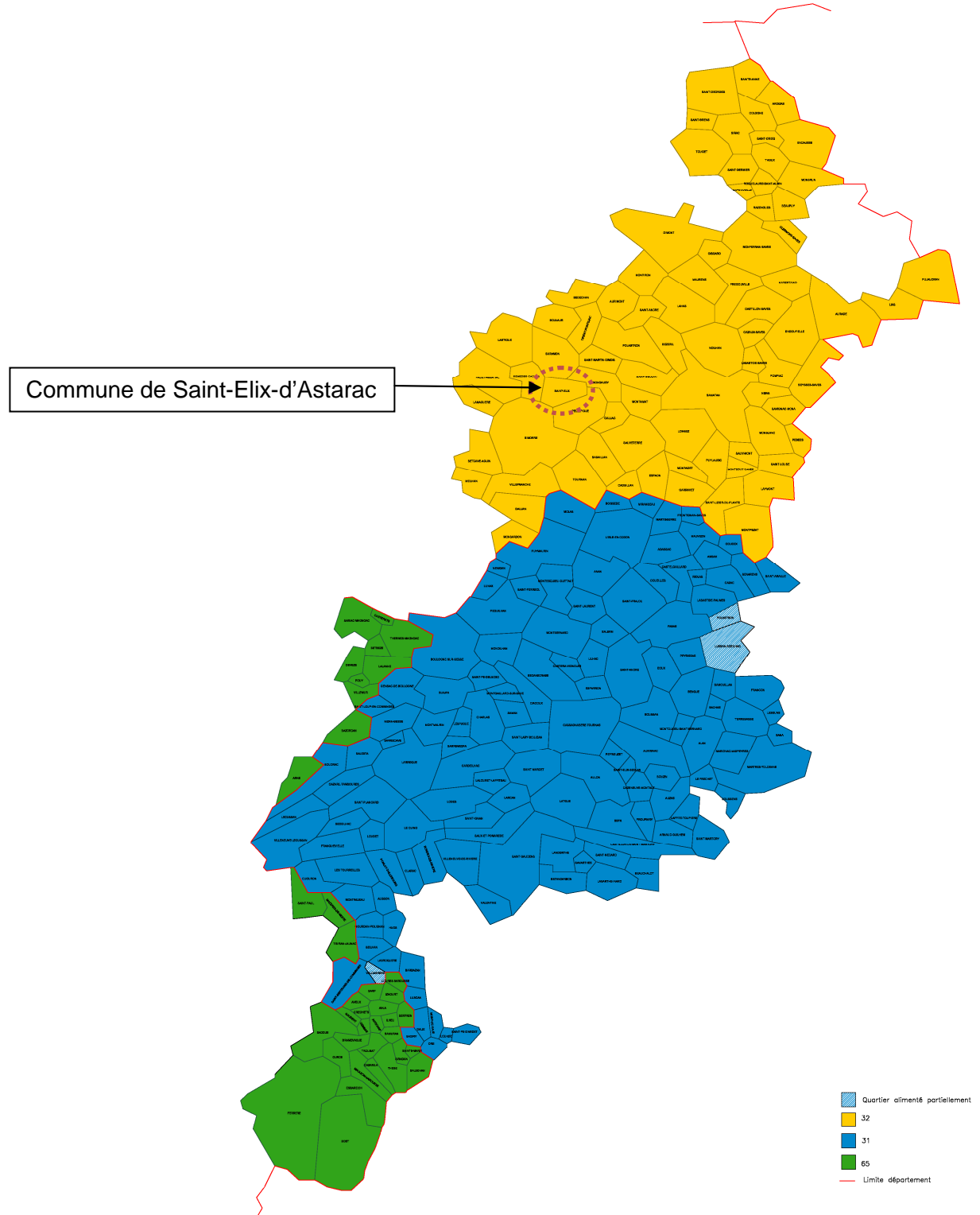
## **SOMMAIRE**

1. EAU POTABLE .....	3
1.1. Présentation générale du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save .....	5
1.1.1. Production de l'eau potable .....	5
1.1.2. Distribution de l'eau potable .....	5
1.1.3. Consommation d'eau potable.....	5
1.2. Alimentation et distribution d'eau potable sur la commune de Saint-Elix-d'Astarac .	6
1.3. Qualité de l'eau distribuée sur le territoire communal de Saint-Elix-d'Astarac.....	6
1.4. Consommation d'eau potable sur le territoire communal de Saint-Elix-d'Astarac ....	6
2. ASSAINISSEMENT .....	8
3. DECHETS.....	10

# 1. EAU POTABLE

La commune de Saint-Elix-d'Astarac appartient au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS) qui regroupe 247 communes réparties sur 3 départements : la Haute Garonne, le Gers et les Hautes-Pyrénées. Le SEBCS est chargé de l'alimentation et de la distribution de l'eau potable sur le territoire de Saint-Elix-d'Astarac.

### Carte des communes ayant confié la compétence eau potable au SEBCS



## **1.1. PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT DES EAUX BAROUSSE COMMINGES SAVE**

---

Le Syndicat des Eaux s'étend sur trois départements le Hautes Pyrénées, la Haute Garonne et le Gers, de la vallée de la Barousse jusqu'au canton de Cologne. Le siège est situé à SAINT GAUDENS (31) et une antenne a été créée à LOMBEZ (32).

Pour le secteur du Gers, le mode de gestion en Régie a pris fin le 31 décembre 2010. Le service de l'eau potable dans le Gers a été délégué à la Société Publique Locale Eaux Barousse Comminges Save le 1er janvier 2011.

La distribution d'eau potable sur les 78 communes gersoises est donc aujourd'hui assurée par la Société Publique Locale Eaux Barousse Comminges Save (SPL EBCS, antenne de Lombez). L'exploitation des 163 communes situées dans les Hautes Pyrénées et la Haute Garonne est assurée pas la SEM Pyrénées Services Publics (SEM PSP).

Le Syndicat est actionnaire majoritaire dans les deux sociétés.

Le contrat d'affermage de la SPL EBCS court jusqu'en 2030.

### **1.1.1. PRODUCTION DE L'EAU POTABLE**

---

L'eau potable nécessaire à l'alimentation de toutes les communes du Syndicat est fournie par 18 points de prélèvements dont les principales sont : les sources de Saint Nérée, Troubat et les puits de Ponlat, Villeneuve de Rivière et Clarac.

L'Eau d'altitude et de source représente 70 % de la production totale, l'eau de puits 30 %.

L'eau brute est filtrée et stérilisée au chlore dans les stations de traitement de St Nérée et Troubat. La production annuelle moyenne est de 9 700 000 mètres cube (m<sup>3</sup>).

### **1.1.2. DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE**

---

180 châteaux d'eau sont répartis sur l'ensemble du territoire du Syndicat et sont alimentés gravitairement. Le réservoir du CUING d'une capacité de 2500 m<sup>3</sup> est le réservoir principal.

En 2000, une canalisation de diamètre 500 a été posée depuis ce château d'eau pour alimenter les communes gersoises, du canton de Lombez au canton de Cologne.

Une nouvelle stérilisation de chlore gazeux est effectuée à la station de chloration située « aux Obits » à Lombez.

Le système de contrôle centralisé, la pose de compteurs généraux sur les antennes principales et au départ des réservoirs permettent d'optimiser le rendement du réseau.

### **1.1.3. CONSOMMATION D'EAU POTABLE**

---

En 2012, le Syndicat compte 47 106 abonnés et 6 129 736 m<sup>3</sup> d'eau ont été facturés.

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service de l'Eau Potable (exercice 2012), qui fournit des indications générales sur les volumes d'eau distribués et la qualité de l'eau, est annexé au présent document.

## 1.2. ALIMENTATION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-ELIX-D'ASTARAC

La commune de Saint-Elix-d'Astarac appartient au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS) qui regroupe 247 communes réparties sur 3 départements : la Haute Garonne, le Gers et les Hautes-Pyrénées. Le SEBCS est chargé de l'alimentation et de la distribution de l'eau potable sur ce territoire. La distribution d'eau potable sur les 78 communes gersoises, dont Saint-Elix-d'Astarac, est gérée par la Société Publique Locale Eaux Barousse Comminges Save (SPL EBCS, antenne de Lombez)

La distribution en eau potable sur le territoire communal de Saint-Elix-d'Astarac est assurée à partir du réservoir de Simorre (commune limitrophe au Sud de Saint-Elix-d'Astarac) situé au lieu-dit « Encortade ».

Ce réservoir d'une capacité de 300 m<sup>3</sup> alimente le village de Saint-Elix-d'Astarac au moyen de canalisations de diamètre 150 et 100 fonte.

Sur la commune, le réseau a été refait entre 2007 et 2008. Les conduites principales du village ont été renouvelées en 2008.

De nombreux puits de fermes sont utilisés pour l'arrosage des jardins et des potagers mais aucun pour l'alimentation en eau potable.

Le plan du réseau de distribution d'eau potable sur le territoire communal de Saint-Elix-d'Astarac est annexé au présent document.

## 1.3. QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE SAINT-ELIX-D'ASTARAC

Le contrôle sanitaire est effectué par le service Santé et l'Environnement de la DDAS ; les principaux résultats statistiques pour l'année 2012 sont les suivants :

Paramètres chimiques	Les nitrates Normes : 50 mg/l	La dureté ou TH en degré français	Le Fluor Norme 1500 µg/l	Les pesticides Nonnes : 0.1 µg/l par substance individualisé et 0.5µg/l pour le total 0 : Eau conforme	
Moyenne	2mg/L	11.5°F	0.1 mg/L		0.0µg/l
Maximum	3mg/L	11.5°F	0.2 mg/L		0.0µg/l

Nombre d'analyses : 87

### **Conclusion :**

Dureté : Eau douce

Nitrates : Toutes les valeurs sont conformes à la norme

Fluor : La teneur en fluor est conforme à la norme

Paramètre biologique : Eau de bonne qualité

Pesticides : Pas de dépassement de la norme sur la période

## 1.4. CONSOMMATION D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE SAINT-ELIX-D'ASTARAC

Le nombre de branchements en service sur la commune est actuellement de 95 et la consommation moyenne annuelle est de 126 m<sup>3</sup> soit 1,30 m<sup>3</sup> par abonnés tous usages confondus.

**Evolution du nombre d'abonnés et des consommations**

	<b>Année 2010</b>	<b>Année 2011</b>	<b>Année 2012</b>
<b>Abonnés</b>	89	89	96
<b>Volume en m<sup>3</sup></b>	12 953	12 738	12 139

## **2. ASSAINISSEMENT**



La commune de Saint-Elix-d'Astarac ne dispose d'aucun réseau collectif d'assainissement des eaux usées.

L'ensemble du territoire communal est inscrit en zone d'Assainissement Non Collectif (ANC). Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), chargé notamment de veiller au bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif (mission de conseil et de prescription lors de la mise en place ainsi que de contrôle de conformité), pour le territoire communal de Saint-Elix-d'Astarac, avait été confié au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS) jusqu'à ce que, suite à la fusion de certaines intercommunalités par application du Schéma Départemental des Inter-Communalités (SDIC), la nouvelle Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone (3CAG) n'en récupère la compétence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. C'est donc aujourd'hui la 3CAG qui exerce la compétence SPANC.

Un schéma communal d'assainissement a été réalisé en 2001 sur le territoire de Saint-Elix-d'Astarac. Il comprend notamment les plans suivants :

- Carte des contraintes d'environnement.
- Carte d'aptitude des sols et des filières.
- Carte de synthèse concernant l'assainissement autonome.

Les plans et rapports de ce schéma communal d'assainissement sont annexés au présent document.

Le SPANC pourra utilement s'appuyer, le cas échéant, sur les informations contenues dans ces documents pour édicter, en amont de la délivrance des autorisations d'urbanisme, ses prescriptions concernant la filière et les caractéristiques techniques (dimensionnement, point de rejet...) du dispositif d'assainissement non collectif à mettre en place.

A Saint-Elix-d'Astarac, le dernier contrôle par le SPANC de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes a été réalisé en 2005.

## **3. DECHETS**

La gestion des déchets dans le département du Gers est assurée au moyen de 7 syndicats et d'une commune isolée (Auch).

Un syndicat mixte, dénommé TRIGONE, a été créé le 1er janvier 2001. Il regroupe :

- 12 syndicats de communes (7 syndicats de collecte des déchets ménagers et 5 syndicats d'alimentation en eau potable),
- la commune d'Auch
- et le Conseil Général du Gers

Ses missions sont les suivantes :

- Traitement et valorisation des déchets ménagers
- Production d'eau potable
- Information et éducation au développement durable

TRIGONE, en 10 ans d'activités, a développé et sécurisé l'ensemble des filières de valorisation et de traitement grâce au soutien du Conseil Général et a atteint les objectifs du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

A Saint-Elix-d'Astarac, la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif est assurée par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du Sud-Est du Gers, basé à Samatan.

Pour l'année 2012, un Gersois a en moyenne produit 487 kg de déchets (hors gravats).  
Au niveau du Gers, la production générale en une année s'élève donc à 95 976 tonnes (hors gravats) c'est-à-dire un poids équivalent au poids de la tour Eiffel.

La production générale de déchets est composée par trois groupes :

- les ordures ménagères = 49 614 tonnes soit 251,7 kg/an/habitant
- les déchets de déchèterie = 29 010 tonnes soit 147,2kg/an/habitant
- la collecte sélective = 17 317 tonnes soit 87,8 kg/an/habitant

